

Commande d'un numéro de plaques particulier pour véhicule agricole

Nom, prénom / Raison sociale :
 Rue et numéro :
 Complément d'adresse :
 Numéro postal et localité :
 Date de naissance :
 N° de téléphone :

Je désire commander le numéro de plaque agricole ci-dessous et m'engage à immatriculer un véhicule au plus tard 60 jours après sa mise à disposition :

VS **VS-00 000** (format 30x8)

Tabelle des numéros et tarifs

Tranches de numéros	Tarif
VS 1 à VS 9	Fr. 5'000.--
VS 10 à VS 99	Fr. 3'000.--
VS 100 à VS 999	Fr. 1'500.--
VS 1'000 à VS 9'999	Fr. 250.--
VS 10'000 à VS 24'000	Fr. 100.--

Veuillez svp répondre aux questions suivantes :

Avez-vous déjà été détenteur de ce numéro de plaques par le passé ? ☐ Oui ☐ Non

En quelle année ?

A quel centre du SCN désirez-vous retirer ces plaques ? ☐ Sion
☐ St-Maurice
☐ Visp

Une facture relative à l'émolument pour plaques particulières selon l'art.8 al. 7 du Règlement fixant le tarif des émoluments sera établie dès l'enregistrement de la commande.

Date :

Signature : _____

La 2^{ème} page est à compléter si vous n'êtes pas au bénéfice d'un permis de conduire établi par le canton du Valais ou pour une première immatriculation d'un véhicule en Valais et au nom d'une société inscrite au registre du commerce.



Service de la circulation routière et de la
navigation
Case postale 625
Rue de la Dixence 85C
1951 Sion

Commande d'un numéro de plaque particulier agricole – Identification

Madame, Monsieur,

Afin que vous puissiez donner suite à ma demande susmentionnée, je vous remets ci-après les renseignements souhaités.

Nom, prénom / Raison sociale :
Rue et numéro :
Complément d'adresse :
Numéro postal et localité :
Date de naissance :
N° de téléphone :

☐ masculin ☐ féminin

Joindre en annexe

1 copie du permis de conduire établi par un autre canton ou
d'une pièce d'identité cas échéant (personne physique)
1 attestation du lieu de domicile en Valais (personne physique)
1 copie de l'extrait du registre du commerce (raison sociale)

VS Véhicule agricole format 30x8

Le soussigné prend acte que la procédure d'octroi d'un numéro de plaque particulier ne préjuge en rien à la réglementation concernant l'immatriculation des véhicules. Il lui incombera, en particulier, d'apporter les preuves nécessaires concernant sa qualité de détenteur et le lieu de stationnement du véhicule.

L'émolument versé reste acquis même si l'immatriculation du véhicule ne peut pas avoir lieu.

Date :

Signature : _____